

## COMMUNE DE ROZIER EN DONZY

Département de la Loire

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025

<b>Membres :</b>		
- afférents au Conseil :	15	Le premier octobre deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	13	
- présents :	13	<b>Présents :</b> BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
- votants :	13	
<b>Convocation en date du :</b>		<b>Absents excusés :</b>
26 septembre 2025		Secrétaire de séance élu : BABEL Anne
<b>Affichée le :</b>		
26 septembre 2025		

<b>N° 2025D612</b>	<b>SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR L'INCENDIE DES CORBIERES</b>
--------------------	--

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Rozier-en-Donzy tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Rozier-en-Donzy contribue à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à l'Association des Maires de l'Aude - Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard - CS 60050 - 11890 CARCASSONNE CEDEX

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** ce soutien financier

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

La Secrétaire de Séance  
Anne BABEL

*Babel*

ROZIER EN DONZY, le 02/10/2025  
Signé : le Maire, Didier BERNE

